

Constat de dégâts de gibier sur les peuplements forestiers

Afin de permettre une meilleure connaissance des dégâts occasionnés par le gibier sur les peuplements forestiers, nous vous faisons parvenir ce document qui est à renseigner si vos parcelles sont concernées.

Cette information a pour but de permettre à votre syndicat de disposer des données objectives indispensables pour :

- participer en toute efficacité à l'élaboration des futurs schémas départementaux d'aménagement cynégétiques,
- intervenir quant aux attributions souhaitables, auprès des parties prenantes dans le cadre des commissions de plan de chasse.

Nous vous demandons donc de nous retourner le document dûment rempli à l'adresse de votre syndicat :

- 44 avenue de la Libération 87000 LIMOGES ;
- Chambre d'Agriculture 1, Rue Martinet 23011 GUERET ;
- Chambre d'Agriculture Immeuble Consulaire 19200 USSEL ;

Propriétaire :

Nom, Prénom.....Date du constat.....
 Adresse

Propriété :

Commune(s) de situation et lieu-dit.....

Détenteur du droit de chasse : ACCA - Chasse privée - Non chasse

(Rayer la mention inutile)

Renseignements sur les parcelles où des dégâts sont observés :

Animal concerné (soumis à plan de chasse) :

Chevreuil : oui / non

Cerf : oui / non

autre à préciser : oui / non *(Rayer la mention inutile)*

Commune	Section et n° de parcelle (1)	Surface reboisée En ha	Essence	Reboisement ou régénération		taux de mortalité due au gibier - à ce jour- (2)	Regarnis annuels pratiqués		Dispositifs de protection		Autres observations : - mode de protection, - % plants seulement blessés, - etc.....
				nature	année		Nombre d'opérations de regarnis	%	Année mise en place	% de plants protégés	

NOTA: (1) ou référence à la parcelle forestière si elle est homogène;

(2) soit le rapport du nombre de plants perdus (morts ou sans avenir forestier après dommages) sur le nombre total de plants mis en place. Il s'agit d'une information actuelle après regarnis ou protection, ces informations étant détaillées dans les colonnes suivantes.

Si nécessaire, vous pouvez compléter le tableau au verso